

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

Avis 2022_48

Subvention REGION
AURA : Rénovation et
sécurisation de l'Eglise
- Porche - Electricité -
Cloche

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 
ID : 073-217300508-20221219-DELIB482022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON
Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoir : Néant

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Marc BARRILLON

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Dans le cadre des subventions au titre du Bonus Ruralité Région, la commune de Bourdeau peut bénéficier d'une aide financière de la Région pour les travaux de rénovation et de sécurisation de l'Eglise concernant le porche, l'électricité et la cloche. Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 12 275.50 € HT pour une demande de subvention à hauteur de 4 910.20 € HT (40%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour les travaux de rénovation et de sécurisation de l'Eglise (porche, électricité, cloche)
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 12 275.50 € HT pour une demande de subvention à hauteur de 4 910.20 € HT (40%).
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

